



DEGRADATION DE PARTIES PRIVATIVES

Par **pascale71**, le **02/10/2011** à **10:25**

Bonjour,

Il y a un an, en tant que président du conseil syndical de mon immeuble, j'ai dénoncé auprès du nouveau syndic les avenants des contrats des nouveaux gardiens. En effet, les anciens membres du conseil syndical ont effectué des avenants avec des augmentations UV (heures supplémentaires) sans passer par le vote de l'assemblée générale. De plus, ces derniers embauchés en juillet, ont eu accès à des congés non justifiés, un 13^e mois payé entièrement, 30 H supplémentaires (jardin (nous avons déjà un contrat d'entretien ; vide ordures (idem) ; intervention sur chaufferie alors qu'il n'a aucune expérience ou habilitation professionnelle) ...

Suite à cela, mon place de parking privé a été le dépôt d'ordures ... la porte de ma cave a été dégradé (insertion de cure dent) cela s'est calmé depuis quelques mois (mail au syndic) ... j'ai découvert qu'on a encore dégradé la serrure de la porte de ma cave ce vendredi ...

Que puis je faire ? quel recours ? pour la dégradation de mes parties privées.

Où dois je dénoncé le syndic concernant les comptes ? car le cas des gardiens est resté flou, ces derniers ne font que des annonces verbales. Ils ont même touché des primes l'année dernière.

Merci pour votre réponse